

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 22 juin 2016

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres votants : 10

Date de convocation : 17/06/2016

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Claude CARINI (pouvoir à Serge BALDECCHI), Annick BOYZON (pouvoir à Anne-Marie VANCOILLIE), Elisabeth FONQUERNIE, Christophe VALETTE.

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2016-37 : Eau potable / Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'exercice 2015

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Il précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération, que ce rapport est public et qu'il permet d'informer les usagers du service.

Le Maire présente le rapport à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte le RPQS relatif au service de l'eau de la Commune pour l'exercice 2015

Dit que ce rapport sera transmis à la Sous-Préfecture en annexe de la présente délibération.

N° 2016-38 : Désaffectation pour déclassement en vue de la cession d'un chemin rural non-baptisé

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2016-11 en date du 2 mars 2016, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer une procédure de cession du chemin rural non-baptisé qui traverse les propriétés BRONDINO, CARRERE, VINCENT et PROUST (voir plan joint en annexe) et l'a invité à organiser une enquête publique relative à ce projet de cession.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2016-11 en date du 2 mars 2016 portant sur le projet de désaffectation et de cession du chemin rural en question ;

VU l'arrêté municipal relatif à l'organisation de l'enquête publique nécessaire à ce projet de cession ;

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est déroulée du 27 mai au 10 juin 2016 ;

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur émettant un **avis favorable** ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation du chemin rural non-baptisé qui traverse les propriétés BRONDINO, CARRERE, VINCENT et PROUST ;

DECIDE de céder l'emprise de l'ancien chemin rural pour un montant total de 3.200 € à répartir au prorata des surfaces des différents lots cédés aux propriétaires riverains ;

DIT que les riverains seront mis en demeure d'acquiescer les lots qui les concernent et que s'ils ne répondent pas favorablement dans un délai d'un mois, l'aliénation a lieu suivant les règles à observer pour la vente des propriétés communales ;

DECIDE de procéder à ces cessions sous la forme administrative ;

AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au Service de la publicité foncière (anciennement Bureau des hypothèques), les actes administratifs en question ;

DIT que, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune sera représentée, lors de la signature de ces actes, par un Adjoint pris dans l'ordre du tableau de nomination.

N° 2016-39 : Tarif de stationnement des commerçants / artisans / producteurs sur le parking du square Jean Fustier

Le Maire rappelle à l'assemblée que le square Jean FUSTIER est occupé par plusieurs commerçants, artisans ou producteurs.

En effet, le camion-pizza « la Provençale » fonctionne 5 jours par semaine et que le camion boucher de monsieur Robiglio et le traiteur « Pétugette » s'installent 1 jour par semaine.

Le Maire est compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du domaine public. En revanche, il revient au Conseil Municipal le soin d'en fixer les conditions financières.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de stationnement des commerçants / artisans / producteurs sur le parking du square Jean Fustier selon les modalités suivantes :

- Camion pizza « la Provençale » à hauteur de 50 euros mensuels (5 jours par semaine)
- Camion boucher « Robiglio » à hauteur de 10 euros mensuels (1 jour par semaine)
- Traiteur « Pétugette » à hauteur de 10 euros mensuels (1 jour par semaine)

DIT que la présente délibération annule et remplace les précédentes délibérations relatives aux tarifs de stationnement sur le parking du square Jean Fustier.

DIT que les tarifs fixés par la présente décision pourront faire l'objet d'une révision par délibération du Conseil Municipal.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **FEVIFO (Fédération des Villes Françaises Oléicoles) :**
La Commune est sollicitée pour renouveler son adhésion.
Le Conseil Municipal est favorable à ce renouvellement.
- **Projet de règlement départemental DECI (Défense Contre l'Incendie) :**
Le document a été adressé en Mairie pour étude et avis en retour.
Le document est disponible pour les membres du Conseil Municipal.
Il n'est pas communicable aux tiers puisque c'est un document préparatoire.
Les observations des membres du Conseil Municipal doivent parvenir à M. le Maire absolument avant le 16 juillet afin qu'elles puissent être transmises au Préfet en temps et en heure.
- **Itinéraires doux :**
Une première étude a été rendue par le CAUE pour l'itinéraire « cœur de village / EuroVélo 8 »
En parallèle, un projet de découpage (zone-partagée/zone propre) du chemin du petit train a été élaboré avec le Conseil Général.
- **La visite du Député Olivier AUDIBERT-TROIN a été déplacée au lundi 11 juillet 2016**
1^{er} temps : débat et échanges
2nd temps : apéritif
3^{ème} temps : plancha-party

- **Permis d'aménager du cœur de village :**

La DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant les terrains du futur cœur de village a été déposée. Le Maire ne fera pas valoir le droit de préemption pour la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**

- Rendez-vous pris avec Olivier CASTOR de la CAD pour l'ingénierie du « jardin des senteurs »

- **Muriel HARANG-CAHOREAU**

- Participation mardi 21 juin 2016 à la réunion des PPA (Personnes Publiques Associées) avec Bernadette dans le cadre de la réalisation du PLU de Lorgues

- **Antoine d'INGUIMBERT**

- La fête de l'école s'est bien déroulée et a réuni environ 150 personnes
- Conseil d'école : l'équipe enseignante a remercié la Mairie pour l'ensemble de ses actions
- L'effectif à la rentrée de septembre 2016 est évalué entre 63 et 65 enfants
*Le Maire : La première année de direction de Brigitte GIRAUD est une totale réussite
Le recrutement de Déborah et d'Isabelle donne entière satisfaction*

- **Jean-Pierre GUINDEO**

- Plusieurs dossiers en cours pour l'instant. Informations à venir lorsqu'ils seront plus avancés.

- **Anne-Marie VANCOILLIE**

- Sait-on ce qui a été prévu concernant les toilettes pour le weekend « american days » ?
*Le Maire : les sanitaires du podium seront fermés et 6 WC ont été commandés pour le weekend
(3 seront payés par l'organisateur, 3 seront payés par la Commune)*

- **Le Maire**

- Retour sur la sollicitation pour la cession par la Commune de la « source de la Caravane » :
Le Maire consulte les membres du Conseil Municipal qui se sont prononcés unanimement favorables à la conservation de cette source.
Franck HOYEZ, intéressé à la question en tant qu'utilisateur du canal d'irrigation, ne prend pas part à la consultation.

Levée de la séance à 19h00